



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210923-2021_96RAPDSP-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

2021 – 96. RAPPORTS D'ACTIVITES 2019 ET 2020 DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES EXPLOITES EN REGIES - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre

Excusés ayant donné pouvoir : 7

CREACHCADEC Philippe à Marie-Line CHEMINADE, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, EHLINGER François à Laurent DAVIET, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUSSAUD Barbara à Rémy CATROU, VIOLLET Céline à ARNAUD Dominique

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : Günter JEDAT

Date de la convocation : 16/09/2021

Date d'affichage :

04 OCT. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose aux titulaires d'un contrat de délégation de service public de transmettre chaque année un rapport retraçant les modalités d'exécution, analysant la qualité du service et permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que les rapports d'activité des délégataires et ceux des représentants des régies dotées de l'autonomie financière sont examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et qui prévoit que le Président de la CCSPL présente annuellement au Conseil municipal les travaux de l'année précédente,



Vu la délibération n°2020-76 du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Saintes,

Vu le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Saintes qui s'est réunie le mercredi 15 septembre 2021,

Considérant que la Ville de Saintes a confié par contrat de délégation de service public du stationnement à la société QPark,

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire, la CCSPL de la Ville de Saintes n'a pu se réunir en 2020,

Considérant qu'il appartient au Président de la CCSPL ou à son représentant de présenter l'ensemble de ces rapports de l'année 2019 et l'année 2020 en séance publique,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 9 septembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la communication des rapports d'activités de la délégation de service public du stationnement de la Société QPark au titre de l'année 2019 et de l'année 2020,
- De l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités de la délégation de service public du stationnement de la Société QPark au titre de l'année 2019 et de l'année 2020 et de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Présentation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Objectifs et missions

Selon la loi (article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales), les CCSPL examinent chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires des services publics ;
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement,
- le bilan d'activité des services exploités en régie

Les services publics concernés par la CCSPL de Saintes sont :

THEME	SOCIETE	TYPE DE DSP	DEBUT	FIN
Stationnement	Omniparc groupe Q-Park	<p><u>Concession :</u> La conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Centre-Ville</p> <p><u>Affermage :</u> La rénovation et l'exploitation des parcs de stationnement St Pierre et Bois d'Amour</p>	01/01/2006	31/12/2036

Composition

Monsieur Bruno DRAPRON	Président
Madame Marie-Line CHEMINADE	Suppléante du Président
Madame Martine BUFFET	Conseillère Municipale
Monsieur François EHLINGER	Conseiller Municipal
Madame Evelyne PARISI	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre ROUDIER	Conseiller Municipal
Madame Renée BENCHIMOL LAURIBE	Conseillère Municipale
Monsieur GROUSSIN Benoît	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) Poitou Charentes
Madame RAYMOND Brigitte	Nature Environnement 17
Mme DAILLY MERZEAUD Martine	Consommation Logement Cadre de Vie
Mme MICHEL Gaella	Action conso
Monsieur BAILLY Roland	UFC QUE CHOISIR

Réunion de la CCSPL du mercredi 15 septembre 2021

Membres de la Commission présents : 9

Mme CHEMINADE Marie-Line (Suppléante du Président), Mme BUFFET Martine, M. EHLINGER François, M. ROUDIER Jean-Pierre, Mme BENCHIMOL-LAURIBE Renée
 M. GROUSSIN Benoît (FNAUT), Mme RAYMOND Brigitte (Nature Environnement 17), Mme DAILLY MERZEAUD Martine (Consommation logement cadre de vie), Mme MICHEL Gaella (Action conso)

Membres de la Commission absents excusés : 3

M. DRAPRON Bruno (Président), Mme PARISI Evelyne, M. BAILLY Roland (UFC Que choisir)

Objectifs : Examen technique et financier des rapports techniques**Pour l'exploitation des parcs de stationnement Q-PARK, la CCSPL note :**

- Le délégataire se rémunère sur la base des recettes perçues sur les ouvrages.
- La ville verse une participation financière de 100 000 € HT durant 15 ans pour compenser les sujétions de services publics à partir de 2008 et jusqu'en 2022 (dernier paiement).
- Au-delà de 550 000 € HT de chiffre d'affaire, le délégataire reverse une participation à la ville.

Chiffres clefs

Evolution 2018 -2019

- Bois d'Amour (248 places)
 - Recette horaire : 381 264,2 € TTC + 3,8 %
 - Recette abonné : 76 800 € TTC + 26,0 %
 - Total recette : 460 064,2 € TTC + 7,4 %
 - Fréquentation horaire : 156 486 h + 2,0 %
 - Ticket horaire moyen : 2,41 € + 1,7 %
 - Nombre d'abonnés moyen : 153 + 4,8 %
- Parc St Pierre (117 places)
 - Recette abonné : 68 931 € TTC légère hausse
 - Nombre d'abonnés : 68 sur 108 places stable
- Parc Centre-Ville (225 places)
 - Recette horaire : 38 581 € TTC stable
 - Recette abonnés : 71 520 € TTC stable
 - Total recette : 110 101 € TTC stable
 - Fréquentation horaire : 11 510 h - 3,2 %
 - Ticket horaire moyen : 3,33 € + 3,4 %
 - Nombre d'abonnés moyen : 112 - 6,0 %

Evolution 2019 -2020

- Bois d'Amour (248 places)
 - Recette horaire : 269 047€ TTC - 30,0 %
 - Recette abonné : 76 560 € TTC stable
 - Total recette : 345 607 € TTC - 25,0 %
 - Fréquentation horaire : 116 550 h - 25,0 %
 - Ticket horaire moyen : 2,26 € - 6,2 %
 - Nombre d'abonnés moyen : 146 stable
- Parc St Pierre (117 places)
 - Recette abonné : 65 494 € TTC légère baisse
 - Nombre d'abonnés : 63 sur 108 places baisse
- Parc Centre-Ville (225 places)
 - Recette horaire : 29 611 € TTC - 23 %
 - Recette abonnés : 73 172 € TTC + 2 %
 - Total recette : 102 783 € TTC - 7 %
 - Fréquentation horaire : 8700 h - 24 %
 - Ticket horaire moyen : 3,38 € + 1,5 %
 - Nombre d'abonnés moyen : 113 - 1 %

Faits marquants en 2019

- Crue fleuve Charente décembre 2019, fermeture du parking Centre-Ville en raison de la fermeture de la rue Eugène Pelletan du 17 décembre 2019 au 3 janvier 2020.
- Le parking Saint Pierre en raison de la crue a dû également être évacué, et les abonnés replacés à Bois d'Amour.

Faits marquants en 2020

- Crise du Covid 19
 - 1er confinement du 17 mars 2020 au 11 mai 2020
 - 2ème confinement du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020

En conséquence pendant cette période aucune fréquentation horaire des parkings du Bois d'Amour et Centre-Ville entraînant une baisse de la fréquentation de 25 %

Q Park a fait une demande d'indemnisation au titre de la crise du Covid, en cours de traitement juridique.

Conclusion

- Le total des recettes des 3 parkings est en légère hausse en 2019 par rapport à 2018 + 4,4 %.
- Le total des recettes des 3 parkings est en forte baisse en 2020 (-16,3 % en raison de la crise du COVID 19).
- Pour la 6^{ème} année consécutive, les comptes de la DSP sont équilibrés.

Questions diverses

- Qui supporte la crise du COVID sur la DSP QPark ? C'est un point encadré par la réglementation, la collectivité devra payer mais QPark doit prouver l'impact financier réel subi à travers une série de documents.
- Question sur la problématique de la taxe foncière : il est indiqué qu'il s'agit d'un jeu comptable puisque depuis 15 ans QPark a cette dépense bloquée sur son budget et finalement l'a débloquée cette année puisque finalement il ne doit pas la payer.
- Question sur les 100 000 € versés à Qpark chaque année : est ce que ce jeu comptable avec la taxe foncière risque d'avoir des incidences sur cela. Il est précisé qu'il s'agit d'une obligation contractuelle pour la ville. De plus, il reste un versement en 2022.
- Question sur l'obligation ou pas d'avoir la présence du délégué à la CCSPL : légalement, il n'y a pas d'obligation mais il peut être envisagé de l'inviter à la prochaine réunion en 2022.
- Question sur l'utilisation du parking Saint-Pierre (situé sous le marché couvert) le jour de marché afin de permettre aux utilisateurs d'y accéder.
- Qui a assumé les travaux suite aux inondations de début d'année ? C'est QPark, notamment à travers ses assurances.
- Stationnement en surface : Remarques sur les horodateurs et notamment les indications y figurants.



PROCES VERBAL de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX du Mercredi 15 septembre 2021

— • —

Membres de la Commission présents : 9

Mme CHEMINADE Marie-Line (Suppléante du Président), Mme BUFFET Martine, M. EHLINGER François, M. ROUDIER Jean-Pierre, Mme BENCHIMOL-LAURIBE Renée
M. GROUSSIN Benoît (FNAUT), Mme RAYMOND Brigitte (Nature Environnement 17), Mme DAILLY MERZEAUD Martine (Consommation logement cadre de vie), Mme MICHEL Gaella (Action conso)

Membres de la Commission absents excusés : 3

M. DRAPRON Bruno (Président), Mme PARISI Evelyne, M. BAILLY Roland (UFC Que choisir)

*
**

Service Public de Stationnement. Examen du rapport d'activité 2019 et 2020.

Avis de la Commission :

L'ensemble des élus présents a pris acte de la présentation des rapports d'activités 2019 et 2020 de la délégation de service public QPark.

Questions diverses :

- Qui supporte la crise du COVID sur la DSP QPark ? C'est un point encadré par la réglementation, la collectivité devra payer mais QPark doit prouver l'impact financier réel subi à travers une série de documents.
- Question sur la problématique de la taxe foncière : Il est indiqué qu'il s'agit d'un jeu comptable puisque depuis 15 ans QPark a cette dépense bloquée sur son budget et finalement l'a débloquée cette année puisque finalement il ne doit pas la payer.
- Question sur les 100 000 € versés à Qpark chaque année : est-ce que ce jeu comptable avec la taxe foncière risque d'avoir des incidences sur cela. Il est précisé qu'il s'agit d'une obligation contractuelle pour la ville. De plus, il reste un versement en 2022.
- Question sur l'obligation ou pas d'avoir la présence du délégataire à la CCSPL : légalement, il n'y a pas d'obligation mais il peut être envisagé de l'inviter à la prochaine réunion en 2022.
- Question sur l'utilisation du parking Saint-Pierre (situé sous le marché couvert) le jour de marché afin de permettre aux utilisateurs d'y accéder.
- Qui a assumé les travaux suite aux inondations de début d'année ? C'est QPark, notamment à travers ses assurances.
- Stationnement en surface : Remarques sur les horodateurs et notamment les indications y figurants.

Marie-Line CHEMINADE,
Suppléante du Président,



**REUNION de la COMMISSION CONSULTATIVE
des SERVICES PUBLICS LOCAUX
du 15 septembre 2021**

LISTE de PRESENCE des MEMBRES de la COMMISSION

Monsieur Bruno DRAPRON	Président	
Madame Marie-Line CHEMINADE	Suppléante du Président Adjointe au Maire	
Madame Martine BUFFET	Conseillère Municipale	
Monsieur François EHLINGER	Conseiller Municipal	
Madame Evelyne PARISI	Adjointe au Maire	
Monsieur Jean-Pierre ROUDIER	Conseiller Municipal	
Madame Renée BENCHIMOL LAURIBE	Conseillère Municipale	
Monsieur GROUSSIN Benoît	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) Poitou Charentes	
Madame RAYMOND Brigitte	Nature Environnement 17	
Mme DAILLY MERZEAUD Martine	Consommation Logement Cadre de Vie	
Mme MICHEL Gaella	Action conso	
Monsieur BAILLY Roland	UFC QUE CHOISIR	